



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**  
DIRECTION GENERALE

REPUBLICAIN  
Liberté –

Envoyé en préfecture le 01/07/2025  
Reçu en préfecture le 01/07/2025  
Publié le 01/07/2025  
ID : 030-213000342-20250627-DN\_2025\_059\_DIR-AI



Bellegarde, le 27 juin 2025

## DECISION

N° 2025-059-DIR

**Objet :**  
**Mise à disposition de salles du Pôle  
Associatif et Culturel Elie Bataille**  
-  
**Collège Federico Garcia Lorca**

### Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 et L2122-23,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal n° 20-013 du 10 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- **Vu** le courrier du Collège Federico Garcia Lorca en date du 17 juin 2025 demandant l'autorisation de disposer de la salle de danse et du dojo du Pôle Associatif et Culturel Elie Bataille,
- **Considérant** que la mise à disposition de ces salles permettrait aux enseignants d'EPS du collège de répartir au mieux leurs cours,

## DECIDE

**Article 1 – D'autoriser** les enseignants d'EPS du Collège Federico Garcia Lorca à utiliser le dojo du Pôle Associatif et Culturel Elie Bataille situé au 536 chemin de la Tour.

### Article 2 – Durée de l'usage

Période 1 du 01/09/2025 au 21/11/2025

Période 2 du 24/11/2025 au 13/02/2026

Période 3 du 16/02/2026 au 22/05/2026

### Article 3 – Planning d'utilisation du dojo

✓ 3.1 Période 1

Les lundis de 8h30 à 12h00

Les mardis de 8h30 à 12h00

Les mercredis 8h30 à 12h00

Les jeudis de 8h30 à 12h00

Les vendredis de 8h30 à 12h00

✓ 3.2 Périodes 2 et 3

Les mercredis de 8h30 à 12h00

Les vendredis de 8h30 à 12h00

#### Article 4 – Redevance

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit.

#### Article 5 – Engagement de l'utilisateur

Il s'engage à restituer ce local propre et en bon état et à rembourser toute dégradation liée à l'occupation temporaire.

Il s'engage à souscrire un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile au titre des biens confiés.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune [www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr) le 01/07/2025 et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Gard,
- Collège Federico Garcia Lorca.

Juan MARTINEZ,  
Maire de Bellegarde



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »*